

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUBERGE DE JEUNESSE CRJS DE BLOIS « AJ-CRJS »

Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre l'Auberge de jeunesse CRJS de Blois, ci-dessus nommé « AJ-CRJS » et les bénéficiaires des prestations à partir du 1er novembre 2018.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de réservation et de vente sont communiquées au plus tard avec l'accord de réservation (bon de commande) et la demande d'arrhes. Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS

A) HEBERGEMENT

Les lits sont faits à l'arrivée. Le linge de toilette n'est pas fourni.

Dans le cadre d'une réservation d'un groupe l'AJ-CRJS ne garantit pas le regroupement des chambres sur un même étage.

L'AJ-CRJS ne garantit pas à un groupe l'usage exclusif d'un étage c'est-à-dire que l'AJ-CRJS se réserve le droit de louer les chambres inoccupées.

• ARRIVEE ET DEPART

La réception est ouverte de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h00.

Organisation de l'arrivée :

L'AJ-CRJS s'engage à livrer les chambres au plus tard à 17h00.

Toute arrivée en dehors des heures d'ouverture doit être confirmée par écrit au plus tard 72h avant celle-ci.

Organisation du départ :

Le départ doit s'effectuer durant les heures de réception.

Lors de la libération des chambres, il appartient aux occupants de retirer les draps et taies d'oreiller et de les déposer au rez-de-chaussée, de plier les couettes et de les déposer sur les lits. À défaut, il sera facturé un forfait par lit oublié.

Les clés et les télécommandes doivent être regroupées et rapportées à la réception. La non restitution ou la dégradation entraîne une facturation.

B) RESTAURATION

Le restaurant est ouvert tous les jours. Cette prestation est assurée uniquement sur réservation.

Le petit déjeuner est servi à 8h00.

Le déjeuner à 12h00 (et jusqu'à 13h30)

Le dîner à 19h00 (et jusqu'à 20h30)

Toute dérogation à ces horaires peut-être facturée 50 Euros minimum.

Le nombre de couverts devra être confirmé au plus tard 15 jours avant le séjour, passé ce délai la facturation sera établie suivant la commande initiale.

Tout supplément, non prévu à la commande initiale est facturé.

L'AJ-CRJS ne prend pas en compte les régimes alimentaires dans la conception des repas. Les personnes ayant des allergies ou des régimes alimentaires spécifiques devront passer au self sous le contrôle exclusif d'un responsable.

Seule la personne munie d'une prescription médicale peut apporter ses propres repas.

L'AJ CRJS peut se fournir en repas adaptés (sans gluten, arachide, lactose) sous conditions d'être informé au plus tard 15 jours avant l'arrivée. Ces prestations entraînent une facturation supplémentaire.

Le bar est ouvert durant le temps de restauration. Les boissons alcoolisées ne peuvent être servies que dans le cadre d'un repas.

Les pique-niques sont livrés au départ de l'AJ-CRJS, les conditions de transport incombent exclusivement aux clients. L'AJ-CRJS ne fournit ni glacière ni sac isotherme et ne peut être tenu responsable d'éventuels problèmes.

C) LOCATION DE SALLES

L'AJ-CRJS dispose de 4 salles de réunion à la location selon le tarif en vigueur.

L'AJ-CRJS se réserve le droit d'attribuer la salle en fonction du nombre d'occupants. Les salles ne sont pas assurées contre le vol ou les dégradations subies sur le matériel entreposé par l'organisateur, y compris en cas d'effraction. L'AJ-CRJS ne pourra être tenu responsable de vols ou dégradations éventuelles. Toute disparition et/ou dégradation de matériel, propriété de l'AJ-CRJS, sera facturée. Il appartient à l'utilisateur, à l'issue de la réunion, de remettre la salle en état. Dans le cas contraire, le CRJS se réserve le droit de facturer un forfait de 25 Euros.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les prix peuvent être révisés chaque année par décision du conseil d'administration et mis en application le 1er janvier de chaque année. De fait les devis faits sur l'année précédente peuvent faire l'objet de mis à jour tarifaire.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation est confirmée après réception du devis établi par l'AJ-CRJS, signé avec l'apposition « Bon pour Accord ». 30% du montant prévisionnel de la commande seront demandés à titre d'arrhes.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA RESERVATION

Toute modification de la réservation devra faire l'objet d'une demande écrite (courrier, e-mail) au plus tard 15 jours avant le début du séjour. Passé ce délai, les modifications d'effectifs ne seront pas prises en considération et la facturation sera établie suivant la commande initiale. En cas d'augmentation de l'effectif, l'AJ-CRJS se réserve le droit de refuser la demande.

ARTICLE 6 – ANNULATION

Toute annulation, du fait du groupe, doit faire l'objet d'une demande écrite justifiée (courrier, e-mail).

Toute annulation faite à moins de 30 jours de la date de la manifestation entraînera le non remboursement des arrhes versées.

Toute annulation survenant entre 30 jours et 7 jours avant la date d'arrivée des participants entraînera la facturation de 50% du prix des prestations réservées et annulées.

Pour toute annulation 7 jours avant la date d'arrivée des participants, le centre facturera la totalité des prestations réservées et annulées.

En cas de non-présentation du groupe, le coût total de la commande est dû. Quel que soit le délai dans lequel intervient l'annulation, elle engage dans tous les cas la facturation de 77,00 Euros pour frais de gestion.

ARTICLE 7 – FACTURATION ET REGLEMENT

Les modes de règlement acceptés sont : carte bancaire, virement, chèque, espèces et ANCV.

Le règlement de la facture est dû à réception. Tout séjour commencé est intégralement dû. Le règlement du solde se fait à l'arrivée, les prestations supplémentaires seront payées comptant.

Des frais de retard seront facturés à hauteur de 15,00 Euros par semaine de retard.

L'AJ-CRJS ne prend pas en charge les frais de virement et/ou de change.

Nom :

Fonction du signataire :

Date :

Signature, précédée de la mention « bon pour accord »

TERMS OF SALES
YOUTH HOSTEL CRJS DE BLOIS
« AJ-CRJS »

The present terms of reservation and sales govern links between the Youth Hostel CRJS de Blois, above named « AJ-CRJS » and the recipients of benefits from 1st November 2018.

ARTICLE 1 – APPLICATION CONDITIONS

The following general conditions of reservation and sales are communicated at the latest with the agreement of reservation (purchase order) and the deposit request. All the indicated prices are in euros and all taxes included.

ARTICLE 2 – BENEFITS

B) ACCOMMODATION

The beds are made before arrival. Toilet linen is not provided. As part of a reservation for a group, the AJ-CRJS does not guarantees regrouping rooms on the same floor. The AJ-CRJS does not guarantees to a group the exclusive use of a full floor. This means the AJ-CRJS reserves the rights to rent non-occupied rooms.

• ARRIVAL AND DEPARTURE

The reception is open from 9AM to 12AM, and from 2PM to 6PM.
Arrival organisation:
L'AJ-CRJS agrees to give rooms at 5PM max.
Any arrival outside of reception's opening hours must be written confirmed at least 72h before arrival.
Departure organisation :
Departure must be done during the reception's opening hours.
Upon the release of the rooms, it belongs to the occupants to remove the sheets and pillowcases, to drop them on the ground floor, to fold the duvets and to put them on the beds. Otherwise, it will be charged a fixed price per forgotten bed.
The keys and TV remote controls must be brought to the reception. If it is not brought back or if it is broken, it will be charged a fixed price.

B) RESTAURATION

The restaurant is open every day. This is only provided by reservation.
The breakfast is served at 8AM.
The lunch at 12AM (until 1PM and a half)
The diner at 7PM (until 8PM and a half)
Any exemption to those times can be charged 50 euros (or more).
The number of meals must be confirmed at least 15 days before the stays, past this delay, the billing will be made following the initial order.
Any extra that was not on the initial order will be added on the final bill.
The AJ-CRJS is not concerned by any special diet while preparing meals. People having allergy or special diet must be under control of a manager while going to the restaurant.
Only a person with a medical prescription can bring his or her own food to the restaurant.
The AJ CRJS can prepare meal respecting special diet if it is informed at least 15 days before the arrival. This can be charged an extra price.
Drinks can be provided during meal time. Alcohol can't be provided outside of meal time.
Picnics are delivered at departure from the AJ-CRJS. The transportation conditions is the exclusive responsibility of costumers.
The AJ-CRJS does not provide cooler or cooler bag and can't be charged of any responsibilities.

D) ROOM RENTAL

The AJ-CRJS has 4 meeting rooms that can be rent depending of the actual price.
The AJ-CRJS keeps the right to attribute a room depending of the number of costumers. The rooms are not guaranteed against stealing or downgrades caused on organizer's stuff, even in case of breaking in. The AJ-CRJS can't be charged in case of eventual steals or downgrade. Any disappearance and/or downgrade of stuff, property of the AJ-CRJS will be charged. It belongs to the users, at the end of the meeting, to restore the room. If they don't, The AJ-CRJS keeps the right to charge 25 Euros as an extra cost.

ARTICLE 3 – PRICES

Price scan change every year by the board of directors and be applied from 1st January. In fact, quotation that was made the previous year can be update to new prices.

ARTICLE 4 – BOOKING CONDITIONS

The booking is confirmed since the quotation is sent back to the AJ-CRJS, signed with apposition «good for agreement». 30% of the estimated total cost will be requested as deposit.

ARTICLE 5 – BOOKING CHANGE

Any booking change must be asked as a written request (postal mail, e-mail...) at least 15 days before the arrival. Past this delay, the changes may not be taken in consideration and the final bill will be charged as it was initially calculated. In case if the changes demands more rooms/meals, the AJ-CRJS can refuse the whole group.

ARTICLE 6 – CANCELLATION

Any cancellation, made from the group, must be written requested and justified (postal mail, e-mail...).
Any cancellation that was made less than 30 days before the stay will generate a non-refund of the deposit.
In case the cancellation occurs 7 days or before the arrival, the AJ-CRJS will request a total payment of the initial quotation.
In case if the group does not come when it was supposed to, the total cost is due. Whatever the period in which the cancellation takes place, it incurs in all cases the invoicing of 77.00 Euros for management fees.

ARTICLE 7 – BILLING AND SETTLEMENT

The AJ-CRJS accepts those payment methods: bank card, bank transfer, bank check, cash and holidays check.
The bill payment due since receipt. Any started stay is fully due. The bill must be fully paid at arrival, additional expenses will be billed as an extra.
Late charges will be billed 15,00 Euros per week.
The AJ-CRJS does not take in charge change change or bank charge.

Name :

Function of the signatory :

Dated :

Signature, preceded by the mention « good for agreement »